



Toute l'équipe du SIABAVE se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2012. J'ai le plaisir de vous faire découvrir la première newsletter du SIABAVE, consacrée à la communication, thème phare de l'année 2011.

Adeline Hazan, **Présidente du SIABAVE**

① Colloque : Bilan des deux journées de partage sur les thématiques de l'eau

64 élus du territoire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Aisne Vesle Suipe ont participé au colloque organisé par le SIABAVE les 13 et 14 octobre 2011 à Bazancourt.

Ce colloque a rassemblé une cinquantaine de personnes par demi-journée autour de la thématique de l'eau. La formule : des présentations de techniciens des collectivités, des organismes professionnels et de l'Agence de l'eau ; des tables rondes regroupant élus, techniciens et services de l'Etat ; et des visites de terrain.

Les collectivités, acteurs de la préservation des ressources en eau

Un point à retenir sur chaque thème :

- Assainissement : Tout rejet non domestique dans le réseau d'eaux usées doit faire l'objet d'une autorisation de la collectivité.
- Eau potable : Des techniques alternatives aux désherbants chimiques permettent de réduire de manière significative la pression sur les ressources en eau.
- Eaux pluviales : La gestion alternative des eaux pluviales : une valorisation paysagère, tout en limitant le risque d'inondation et les apports de polluants vers les cours d'eau.
- Milieux aquatiques : Le SIABAVE est en train de réaliser une cartographie des zones humides du territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe, aidez nous à les protéger.

La mise en œuvre du SAGE, locale ou décentralisée ?

L'enjeu de la gouvernance de l'eau a également été abordé, notamment autour de la question de la mise en œuvre du SAGE Aisne Vesle Suipe. En effet, la loi Grenelle impose que la structure porteuse de la mise en œuvre d'un SAGE soit compétente sur l'ensemble du territoire du SAGE, ce qui n'est pas le cas actuellement du SIABAVE.

Messieurs THOMAS, président de la comiter Vallées d'Oise et vice-président de l'Entente Oise Aisne, et LESCOUET, vice-président du SIABAVE, se sont prononcés dans les discours de clôture en faveur d'un portage local. Reste à créer une structure adéquate.



Ateliers des élus du Contrat Global sur les milieux aquatiques et humides

21 personnes ont participé aux 4 ateliers organisés par le SIABAVE pour les élus du Contrat Global sur le thème "rivières et zones humides".

Au programme : Un point en salle sur les connaissances générales, les techniques de restauration et d'entretien des milieux, la réglementation ; complété par des visites de terrain.

Ces 4 ateliers furent l'occasion d'un échange convivial et direct entre élus et spécialistes des milieux pour répondre aux questions de chacun

Dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le S.I.A.BA.VE a réalisé une étude diagnostique sur la rivière, qui comprenait une proposition de programmes d'actions, en faveur de l'amélioration des milieux aquatiques. La mise en œuvre de ce programme de travaux a nécessité une procédure réglementaire qui permet aux collectivités compétentes en matière d'entretien de rivière, de se substituer aux interventions privées : la Déclaration d'Intérêt Général.

Après enquête publique en 2011, le S.I.A.BA.VE vient d'obtenir un arrêté inter préfectoral qui lui permet de mettre en œuvre les programmes d'entretien et de restauration, validés par le comité syndical et financés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau et 25% par l'Entente Oise Aisne.

Les différentes interventions relatives à la mise en œuvre des programmes seront prochainement mises en ligne sur le site, en fonction de leur avancement.

